

Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 Octobre 2019

Excusés : C. Jacobs (Pouvoir à Paul Bonnaire), X. Francisco, G. Glénisson.

Secrétaire de séance : JP. Mailles

Révision du PLU : Point de situation. Toutes les personnes publiques associées ont été destinataires du dossier de PLU, le 13 septembre 2019. Les trois mois courent à partir de cette date. Les documents sont à la disposition du public en mairie pendant toute cette période. L'enquête publique se déroulera du 20 décembre 2019 au 20 janvier 2020.

Seuils de la scierie et radié du pont du Bas-Vermelle : L'étude EGIS pilotée par le Syndicat Mixte du Bassin de la Bourbre et financée par les trois communes de Chavanoz, Cessieu et Nivolas-Vermelle a rendu les conclusions de la deuxième étape. 4 scénarios sont proposés. Le scénario qui consiste à déraser le seuil de la scierie et à déraser le radié du pont du Bas-Vermelle apparaît comme le meilleur au point de vue hydrologique, car il permet de redonner son cours naturel à la rivière. C'est le scénario le plus coûteux, mais il n'induit pas des frais d'entretien par la suite. Toutefois, il comporte l'inconnue de l'aménagement ou de la reconstruction du Pont du Bas-Vermelle. Les aménagements hydrauliques de ce scénario seraient financés à 70%, mais la reconstruction du pont ne serait pas financée au même taux. Il est proposé de retenir le principe de ce scénario afin que le bureau d'étude pousse plus loin l'étude du pont et que l'Agence de l'eau apporte une réponse sur sa prise en charge. (15 pour, 2 abstentions)

Installation d'un second VPI à l'école Primaire : La décision avait été prise de poursuivre la dotation à raison de l'équipement d'une classe par an. La classe de Mme Domartin est la plus chargée et elle a une configuration où le tableau n'est pas centré. Par 9 voix pour, 2 contre et 6 abstentions, il est décidé que la priorité serait donnée à l'équipement de la classe de Mme Domartin, dès que le budget le permettra.

PEDT : Les actions se poursuivent dans le cadre du péri-scolaire, permettant aux enfants de passer directement aux activités proposées par les associations. Sont concernés, 8 enfants pour le théâtre, 3 pour le judo et 11 en préparation aux arts martiaux.

Lire et faire Lire : La Ligue de l'Enseignement propose une intervention éventuelle, d'une personne actuellement en formation. Décision de principe, à l'unanimité de continuer l'action de Lire et Faire Lire.

Aménagement d'un tourne à gauche, à l'entrée de l'ensemble immobilier sur le tènement 4J : Une nouvelle rencontre a eu lieu avec le promoteur ALILA. Le plan de masse est plus intéressant avec trois petits immeubles de 6 logements chacun le long de la RD 1085, ce qui permet de proposer des petits logements T2 et T3 qui manquent dans la commune. Le reste serait composé de 18 maisons individuelles gérées par Action Logement, ou 12 maisons et 6 logements groupés.

Il n'est pas possible de faire une desserte en sens unique. L'accès doit être sécurisé par un tourne à gauche à aménager sur la RD 1085. Ce tourne à gauche doit être chiffré, car étant sur le domaine public, la maîtrise d'ouvrage doit être assurée par la commune. Cela nécessite la mise en place de la Taxe d'Aménagement majorée, afin de financer le projet. Décision unanime de demander le chiffrage au Cabinet BETIP.

Dénomination de trois voiries : Lors de l'étude du nouveau plan de la commune, il a été constaté que trois voiries n'étaient pas dénommées. Décision de dénommer l'impasse de l'entreprise Genevay et de la clinique Vétérinaire : Allée Colette, la rue du futur quartier à la place de l'entreprise 4J : Allée de la Gastone (Du nom de la première machine produite par l'entreprise Stone) et le passage qui descend vers les jardins à Curtet, le Passage Pierre Bérégovoy.

Compte-rendu des commissions : Rencontre avec M. Cerrito Architecte Conseil de la DDT sur les OAP. Sur l'OAP 4J, il préconise de regrouper 6 maisons mitoyennes au sein d'un habitat intermédiaire à positionner en fond de parcelle. Sur les trois petits immeubles en bordure de la RD 1085, il donne sa préférence à la solution avec les faîtages perpendiculaires à la RD. Il valide l'idée de mettre en place un tourne à gauche. Sur l'OAP du tènement Genty, il pense que le site est intéressant, car ouvert au sud, en contrebas de la RD, il échappe aux nuisances de bruit. En revanche, le triangle au niveau de la RD présente un intérêt paysager important pour marquer l'entrée du village.

Déclarations préalables :

Yves Nkamleun Fetching : parcelles AE 172 et 177, en zone Ua au PLU, Pour création d'ouvertures en façades, 116, Route de Sérézin.

Permis de construire :

Abd el Kader Belarbi : en zone Ua au PLU, pour permis modificatif d'une construction existante 57, passage des glycines.

Belgacem Borghoul : parcelle AB 188p, en zone AUbOA2 au PLU, blanc au PPR, pour construction d'une maison individuelle au lotissement Porte de Nivolas

Dimitri Delalleau et Marie Zahirci : parcelle AB 188p, en zone AUbOA2 au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle au lotissement Porte de Nivolas

SCI de la Place : parcelle AB 188p, en zone AUbOA2 au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle au lotissement Porte de Nivolas

SCI de la Place : parcelle AB 188p, en zone AUbOA2 au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle au lotissement Porte de Nivolas